

Avec les annotations, prenez des notes pour vos recherches !

Le 8 mars 2021 par Frédéric Thébault



Il vous est probablement arrivé, lorsque vous visitez un arbre en ligne, de vouloir prendre des notes sur ce que vous lisez. De la même façon, sur les fiches de votre propre arbre, vous pouvez avoir besoin d'ajouter quelques notes de travail. Geneanet a créé pour vous les “**annotations**” un système de notes virtuelles destiné à faciliter vos recherches. Retour sur leur usage.

Une annotation sur Geneanet, à quoi ça sert ? Les raisons de les utiliser sont multiples :

- Vous ne retrouvez plus ce dos d'enveloppe ou ce papier de brouillon noirci de notes à propos de cet arbre que vous avez visité la semaine dernière,
- Vous n'avez pas le temps de fouiller en long, en large et en travers les nouvelles informations sur un couple d'ancêtres que vous annonce l'alerte du jour,
- Vous avez oublié sur quelle fiche et quel arbre vous avez vu cette mention de sources très complètes il y a à peine un quart d'heure, pressés que vous étiez de découvrir cette nouvelle branche...

Leur principe est simple : sur **TOUS** les arbres de Geneanet, vous pouvez laisser des notes grâce à des annotations, et les retrouver à tout moment pour revenir quand vous le voudrez étudier la généalogie qui y est publiée. Vos notes sont bien entendu totalement confidentielles*. Vous pouvez en laisser autant que vous voulez, alors n'hésitez plus, usez et abusez de ce service gratuit et bien pratique, il suffit de cliquer sur le pictogramme ci-dessous présent partout sur les arbres en ligne.



Pour retrouver les post-it© de votre propre arbre, utilisez le menu de la barre de couleur :



Pour retrouver toutes les annotations déposées sur tous les arbres que vous avez visités, utilisez le menu “Ma généalogie” partout sur Geneanet :



* sur un arbre que vous visitez, après validation vous verrez apparaître le message “Cliquez ici pour envoyer une copie du contenu de votre annotation au

propriétaire de cet arbre” qui enverra votre note via la messagerie au propriétaire de l’arbre. Sur votre propre arbre, il suffira de décocher la case “Annotation privée” pour que celle-ci devienne visible... mais uniquement aux personnes possédant un accès éditeur sur votre arbre.